



IAE ET ATTACHE, CADRES DE PROXIMITÉ – Session n°4

Éléments de contexte :

Le plan managérial du ministère élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre n°5794-SG du 10 juin 2015 relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'État, a été finalisé en octobre 2016. Il a pour objectif **d'accompagner les cadres dans leur parcours professionnel et de développer une gestion efficace des cadres, notamment, en matière de formation continue.**

Dans ce cadre, a été considérée comme action prioritaire la mise en place d'une **formation suite à une promotion interne en catégorie A par liste d'aptitude ou examen professionnel**. En effet, les agents recrutés par concours externe d'élèves IAE, et en concours interne d'IAE et d'attaché disposent d'une formation initiale qui inclut des stages sur le management des équipes. Par contre les IAE et les attachés recrutés par les voies de la promotion interne (liste d'aptitude et examen professionnel) ne bénéficient d'aucune formation sur la posture de cadre A.

Afin d'accompagner les agents dans le changement de positionnement que cette promotion implique, une nouvelle formation « IAE et Attaché(e) : cadre de proximité » a été mise en place par l'INFOMA à la demande du ministère.

Cette formation est rendue obligatoire pour les agents du MAA car le ministère considère comme primordial l'accompagnement au changement de fonction sur les aspects transverses : communication, management, même si les agents ne sont pas affectés d'emblée sur ce type de fonction.

Objectifs :

Ce stage a été conçu pour aider les agents nouvellement nommés dans un corps de catégorie A à s'approprier les fondamentaux de leur nouveau périmètre qu'il s'agisse de la **posture**, de la **responsabilisation** ou du **management**. Il facilite les **échanges** entre nouveaux promus qui peuvent vivre des situations analogues et favorise la découverte, par ces contacts, d'autres secteurs du ministère. En outre, il pourra permettre d'identifier les besoins de chacun en formation continue sur des sujets à approfondir.

Public concerné :

Les IAE et attachés du MAA nouvellement promus par liste d'aptitude ou par examen professionnel. En tout état de cause, les agents préparant les examens d'IAE ou d'attachés ne seront pas prioritaires.

Contenu proposé :

- La communication.
- Les fondamentaux du management.
- L'IAE et l'attaché : Présentation des corps et des carrières.
- Les grands principes du droit de la responsabilité des fonctionnaires en posture hiérarchique.
- Les grands principes de la réglementation financière et budgétaire.
Une sensibilisation à la laïcité dans la fonction publique.

Intervenants :

Formateurs internes du MAA et consultants externes.

Durée :

Les 5,5 jours de formation s'organisent en 2 formats: **HYBRIDE = Présentiel ET Distanciel**

Dates :

Du **20 au 23 juin 2022 à Corbas** pour les modules management et communication (**3,5 j**)

Lieu :

ET du 27 au 28 juin 2022 en classe virtuelle pour les modules: juridique, budget, laïcité, corps et carrière (**2 j**)

Date limite d'inscription :

1 mois avant

Nbre de participants maximum :

15 agents par session

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoIRH formation.

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Frais d'inscription :

Code RenoIRH formation :

Stage NINMAN0001 – Session 2022-00004